



Bulletin à compléter **LISIBLEMENT** en totalité.

A retourner par courrier au plus tard le Mercredi 13 Septembre 2023 à :

Mr GOUIN Stéphane, 9 route de la Mariette, Gouville, 27240 MESNILS-SUR-ITON (Tél : 06 86 81 19 50) accompagné du règlement à l'ordre de "Association Marie-Hélène" ainsi que de la photocopie de la licence ou du certificat médical non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou la mention sport en compétition (aucune dérogation ne sera acceptée).

NOM, PRENOM : _____

Sexe : Féminin / Masculin

Date de naissance : __ / __ / ____

Adresse complète : _____

@ Mail : _____

Numéro de licence si licencié (+ fédération) + nom du club ou Association/Entreprise : _____

Distance parcourue ⇒ **COCHER LA CASE POUR VOTRE CHOIX**

- 400 mètres (2015 à 2017) – éveil athlétique – 9h30 - non classée – **GRATUIT**
- 1000 mètres (2013 et 2014) – poussins – 9h40 – **3€**
- Trail découverte 3 km (2009 à 2012) – benjamins et minimes – 10h10 – **3€**
- Trail découverte 8,2 km (2008 et avant) – 10h – **10€ (+ 3€ si inscription sur place)**
- Trail découverte 15,3 km (2006 et avant) – 10h – **12€ (+3€ si inscription sur place)**
- Marche Nordique « chronométrée » **Challenge Harmonie Mutuelle** (2008 et avant) – 10h – **10€**
- Marche/Randonnée tous publics avec 2 parcours au choix de 7,7 kms (100% route ou 100% nature) – non classée – **5 €**

Infos sur www.challenge-bitume27.fr, <http://www.facebook.com/courirpourunenfantgouville>

Et inscriptions en ligne sur www.normandiecouseapied.com

Résultats complets sur ce site internet le soir même



Bulletin à compléter **LISIBLEMENT** en totalité.

A retourner par courrier au plus tard le Mercredi 13 Septembre 2023 à :

Mr GOUIN Stéphane, 9 route de la Mariette, Gouville, 27240 MESNILS-SUR-ITON (Tél : 06 86 81 19 50) accompagné du règlement à l'ordre de "Association Marie-Hélène" ainsi que de la photocopie de la licence ou du certificat médical non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou la mention sport en compétition (aucune dérogation ne sera acceptée).

NOM, PRENOM : _____

Sexe : Féminin / Masculin

Date de naissance : __ / __ / ____

Adresse complète : _____

@ Mail : _____

Numéro de licence si licencié (+ fédération) + nom du club ou Association/Entreprise : _____

Distance parcourue ⇒ **COCHER LA CASE POUR VOTRE CHOIX**

- 400 mètres (2015 à 2017) – éveil athlétique – 9h30 - non classée – **GRATUIT**
- 1000 mètres (2013 et 2014) – poussins – 9h40 – **3€**
- Trail découverte 3 km (2009 à 2012) – benjamins et minimes – 10h10 – **3€**
- Trail découverte 8,2 km (2008 et avant) – 10h – **10€ (+ 3€ si inscription sur place)**
- Trail découverte 15,3 km (2006 et avant) – 10h – **12€ (+3€ si inscription sur place)**
- Marche Nordique « chronométrée » **Challenge Harmonie Mutuelle** (2008 et avant) – 10h – **10€**
- Marche/Randonnée tous publics avec 2 parcours au choix de 7,7 kms (100% route ou 100% nature) – non classée – **5 €**

Infos sur www.challenge-bitume27.fr, <http://www.facebook.com/courirpourunenfantgouville>

Et inscriptions en ligne sur www.normandiecouseapied.com

Résultats complets sur ce site internet le soir même

REGLEMENT

1. La 33^{ème} édition de l'épreuve pédestre "Courir pour un Enfant", organisée au profit des personnes polyhandicapées de l'Association Marie-Hélène—Home Nathalie, aura lieu le **Dimanche 17 septembre 2023** à Gouville au Home Nathalie (**tous les bénéfices seront reversés à l'association**).

2. Programme :

9h30 Course 400 mètres **non classée** pour les enfants nés de 2015 à 2017 (éveil athlétique) / GRATUIT

9h40 Course 1000 mètres pour les enfants nés en 2013 et 2014 (poussins) / 3 €

10h00 Départ commun des trails découverte 8,2 km / **10€ (+ 3€ sur place)** et 15,3 km / **12€ (+ 3€ sur place)** pour les licenciés et non licenciés nés jusqu'en 2008 pour le 8,2 km et 2006 pour le 15,3 km (épreuves comptant pour le challenge bitume 27)
+ Marche Nordique 7,7 km / **10€** pour les licenciés et non licenciés nés jusqu'en 2006 + « randonnées » 7.7 km pour tout public **non classée** / 5 € avec 2 parcours possible : un parcours 100% route adapté pour les fauteuils/personnes en situation de handicap ou 100% nature qui suivra le parcours de 8,2 km (non praticable aux poussettes et fauteuils)

10h10 Trail découverte 3 km jeunes nés de 2009 à 2012 (benjamins et minimes) / 3 €

3. Les classements seront effectués de la façon suivante :

⇒ Classement scratch individuel des 5 courses homme et femme avec attribution de récompenses jusqu'au 3^{ème} (coupes ou lots).

⇒ Classement par catégorie des 2 épreuves adultes homme et femme avec attribution de coupe (ou lot) au premier de chaque catégorie (récompenses non cumulables avec le classement scratch) pour les Masters H/F 1+ des catégories suivantes : Sénior+M0, M1+M2, M3+M4, M5+M6, M7+M8, M9+M10 + Lot aux 3 premiers G/F des courses enfants/poussins (1000 mètres) et jeunes/benjamins et minimes (3 km).

⇒ Classement scratch individuel Marche Nordique homme et femme avec attribution de récompenses jusqu'au 3^{ème} + Coupe Harmonie Mutuelle pour le club le plus représenté.

4. Le retrait des dossards s'effectue sur présentation d'une pièce d'identité.

5. Les participants seront informés au moment du départ de leurs obligations du respect des consignes du code de la route et de respect de l'environnement (parcours non neutralisé à la circulation et empruntant partiellement des domaines privés).
Les chiens non tenus en laisse ne sont pas autorisés dans les parties boisées.

6. Les inscriptions à l'avance s'effectuent impérativement avec le paiement et la fourniture du certificat médical ou de la licence (inscriptions en ligne ou courrier).
Chaque participant aux épreuves classées (courses) doit fournir à l'organisation une photocopie d'une licence sportive délivrée par la FFA, la FFCO, FFPM, UNSS, UGSEL ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme, de la course à pied ou du sport en compétition **datant de moins d'un an**.

7. L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de modifier le contenu des épreuves au dernier moment en fonction des conditions climatiques ou des impératifs d'obligations à la préservation de la sécurité des personnes. (Sans remboursement des engagements déjà perçus).

8. L'organisation se réserve le droit de diffusion et de publication de toutes images.

9. **Les épreuves de trail 8,2 et 15,3 km s'effectuent en autonomie complète (pas de ravitaillement sur le parcours).**

10. Les épreuves adultes sont balisées de différentes couleurs en fonction des parcours. Toute erreur de parcours avérée ne pourra prétendre à classement et récompense.

11. **Les participants sont tenus de porter assistance ou de prévenir les secours en cas de besoin (signaler le plus proche). Les courses « nature » obligent au respect de l'environnement, notamment par une interdiction totale de jeter quelques déchets que ce soit. Tout contrevenant sera disqualifié.**

12. Un coureur ou vélo serre-file fermera la course de chaque épreuve Trail (1000m- 3 - 8,2 et 15,3 km)

13. Des signaleurs sont disposés pour chaque intersection des différents parcours (traversée de route et orientation nécessaire).

14. L'Association Marie-Hélène a souscrit une assurance auprès de la MAÏF couvrant la manifestation et les bénévoles.

15. L'assistance médicale de la manifestation est assurée par la PCNS (Protection Civile Normandie Seine).

16. Une signalisation préventive composée de panneaux mis à disposition par la commune de Mesnils-sur-Iton sera implantée en amont de Gouville des deux côtés à l'entrée de la commune, ainsi qu'au niveau des voiries faisant l'objet d'arrêtés municipaux et des indications préfectorales.

17. Une trentaine de bénévoles sont affectés pour l'ensemble des besoins d'organisation en plus des signaleurs (inscriptions, gestion, arrivées, animation, sécurité/secours...)
Un organigramme détaillé accompagné d'une fiche de poste relative aux affectations sont adressés à chaque bénévole.

18. La remise des récompenses aura lieu à l'issue de l'élaboration des classements (fin des épreuves adultes), au niveau du podium, les "personnalités" seront sollicités (représentants des partenaires...).

19. Parking à 400 mètres du départ et de l'arrivée.

20. Toute inscription induit l'acceptation de ce règlement et chaque participant s'engage à respecter les mesures sanitaires et le protocole en vigueur le jour de la course.

REGLEMENT

1. La 33^{ème} édition de l'épreuve pédestre "Courir pour un Enfant", organisée au profit des personnes polyhandicapées de l'Association Marie-Hélène—Home Nathalie, aura lieu le **Dimanche 17 septembre 2023** à Gouville au Home Nathalie (**tous les bénéfices seront reversés à l'association**).

2. Programme :

9h30 Course 400 mètres **non classée** pour les enfants nés de 2015 à 2017 (éveil athlétique) / GRATUIT

9h40 Course 1000 mètres pour les enfants nés en 2013 et 2014 (poussins) / 3 €

10h00 Départ commun des trails découverte 8,2 km / **10€ (+3€ sur place)** et 15,3 km / **12€ (+ 3€ sur place)** pour les licenciés et non licenciés nés jusqu'en 2008 pour le 8,2 km et 2006 pour le 15,3 km (épreuves comptant pour le challenge bitume 27)
+ Marche Nordique 7,7 km / **10€** pour les licenciés et non licenciés nés jusqu'en 2006 + "randonnées" 7.7 km pour tout public **non classée** / 5 € avec 2 parcours possible : un parcours 100% route adapté pour les fauteuils/personnes en situation de handicap ou 100% nature qui suivra le parcours de 8,2 km (non praticable aux poussettes et fauteuils)

10h10 Trail découverte 3 km jeunes nés de 2009 à 2012 (benjamins et minimes) / 3 €

3. Les classements seront effectués de la façon suivante :

⇒ Classement scratch individuel des 5 courses homme et femme avec attribution de récompenses jusqu'au 3^{ème} (coupes ou lots).

⇒ Classement par catégorie des 2 épreuves adultes homme et femme avec attribution de coupe (ou lot) au premier de chaque catégorie (récompenses non cumulables avec le classement scratch) pour les Masters H/F 1+ des catégories suivantes : Sénior+M0, M1+M2, M3+M4, M5+M6, M7+M8, M9+M10 + Lot aux 3 premiers G/F des courses enfants/poussins (1000 mètres) et jeunes/benjamins et minimes (3 km).

⇒ Classement scratch individuel pour la Marche Nordique homme et femme avec attribution de récompenses jusqu'au 3^{ème} + Coupe Harmonie Mutuelle pour le club le plus représenté.

4. Le retrait des dossards s'effectue sur présentation d'une pièce d'identité.

5. Les participants seront informés au moment du départ de leurs obligations du respect des consignes du code de la route et de respect de l'environnement (parcours non neutralisé à la circulation et empruntant partiellement des domaines privés).
Les chiens non tenus en laisse ne sont pas autorisés dans les parties boisées.

6. Les inscriptions à l'avance s'effectuent impérativement avec le paiement et la fourniture du certificat médical ou de la licence (inscriptions en ligne ou courrier).
Chaque participant aux épreuves classées (courses) doit fournir à l'organisation une photocopie d'une licence sportive délivrée par la FFA, la FFCO, FFPM, UNSS, UGSEL ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme, de la course à pied ou du sport en compétition **datant de moins d'un an**.

7. L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de modifier le contenu des épreuves au dernier moment en fonction des conditions climatiques ou des impératifs d'obligations à la préservation de la sécurité des personnes. (Sans remboursement des engagements déjà perçus).

8. L'organisation se réserve le droit de diffusion et de publication de toutes images.

9. **Les épreuves de trail 8,2 et 15,3 km s'effectuent en autonomie complète (pas de ravitaillement sur le parcours).**

10. Les épreuves adultes sont balisées de différentes couleurs en fonction des parcours. Toute erreur de parcours avérée ne pourra prétendre à classement et récompense.

11. **Les participants sont tenus de porter assistance ou de prévenir les secours en cas de besoin (signaler le plus proche). Les courses « nature » obligent au respect de l'environnement, notamment par une interdiction totale de jeter quelques déchets que ce soit. Tout contrevenant sera disqualifié.**

12. Un coureur ou vélo serre-file fermera la course de chaque épreuve Trail (1000m- 3 - 8,2 et 15,3 km)

13. Des signaleurs sont disposés pour chaque intersection des différents parcours (traversée de route et orientation nécessaire).

14. L'Association Marie-Hélène a souscrit une assurance auprès de la MAÏF couvrant la manifestation et les bénévoles.

15. L'assistance médicale de la manifestation est assurée par la PCNS (Protection Civile Normandie Seine).

16. Une signalisation préventive composée de panneaux mis à disposition par la commune de Mesnils-sur-Iton sera implantée en amont de Gouville des deux côtés à l'entrée de la commune, ainsi qu'au niveau des voiries faisant l'objet d'arrêtés municipaux et des indications préfectorales.

17. Une trentaine de bénévoles sont affectés pour l'ensemble des besoins d'organisation en plus des signaleurs (inscriptions, gestion, arrivées, animation, sécurité/secours...)
Un organigramme détaillé accompagné d'une fiche de poste relative aux affectations sont adressés à chaque bénévole.

18. La remise des récompenses aura lieu à l'issue de l'élaboration des classements (fin des épreuves adultes), au niveau du podium, les "personnalités" seront sollicités (représentants des partenaires...).

19. Parking à 400 mètres du départ et de l'arrivée.

20. Toute inscription induit l'acceptation de ce règlement et chaque participant s'engage à respecter les mesures sanitaires et le protocole en vigueur le jour de la course.